Guide pratique enfance jeunesse

DE LA NAISSANCE À LA MAJORITÉ

ALLOCATIONS FAMILIALES

CCSAVÈS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAVÈS

SOMMAIRE

Petite Enfance / Enfance / Jeunesse

Mon enfant a entre 0 et 6 ans

- Je souhaite un accompagnement pour choisir le mode d'accueil de mon enfant adapté à mes besoins
- Je souhaite un Accueil Individuel (Les Assistantes Maternelles)
- Je souhaite un Accueil Collectif (Le Multi-Accueil)
- Je souhaite partager avec lui un temps de socialisation (Le LAEP)
- Je souhaite qu'il soit gardé à domicile

Mon enfant a entre 3 et 11 ans

- Je souhaite l'inscrire à l'école
- Je souhaite une dérogation pour l'inscrire dans une autre école que celle de mon secteur
- Je souhaite l'inscrire à la restauration scolaire
- Je souhaite l'inscrire à l'accueil de loisirs avant et/ou après l'école (ALAÉ)
- Je souhaite l'inscrire à l'accueil de loisirs le mercredi ou les vacances (ALSH)
- Je souhaite l'inscrire au transport scolaire

Mon enfant a entre 11 17 ans

- Je souhaite l'inscrire au collège
- Je souhaite l'inscrire au lycée
- Je souhaite l'inscrire à l'accueil de loisirs
- Je souhaite l'inscrire à l'action jeune tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires
- Je souhaite l'inscrire aux stages multisports des vacances
- Je souhaite qu'il bénéficie d'une aide pour son orientation

Vie Quotidienne et vie sociale

Éducation

- Je cherche une activité pour mes enfants
- Mon enfant est en situation de handicap, comment puis-je être aidé ?
- Je n'arrive plus à me faire écouter de mon enfant, mon enfant a des réactions inquiétantes, je n'y arrive plus, je suis fatigué(e), comment puis-je être aidé(e) ?
- Je suis inquièt(e) sur la situation d'un enfant, que faire ?

Social

- Je souhaite une aide pour mes démarches administratives
- Je souhaite m'investir dans des actions citoyennes et solidaires

Mon enfant a entre 0 et 6 ans

Je souhaite un accompagnement pour choisir le mode d'accueil de mon enfant adapté à mes besoins

Le choix du mode d'accueil d'un enfant nécessite une connaissance de tous les services possibles ainsi que les particularités de chacun d'eux. Pour vous aider à faire un choix éclairé le Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnel(le)s de la petite enfance. Le gestionnaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Savès est l'association 123 Soleil.

Les animations du RAM sont organisées par un(e) professionnel(le) de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil, ainsi que sur les démarches administratives, notamment pour employer un(e) assistant(e) maternel(le).
Le RAM de l'association 1,2,3 Soleil vous propose un rendez-vous avec des spécialistes de la petite enfance qui vous aideront à identifier vos besoins.

Uniquement sur RDV au 09 62 53 88 55 ou 06 75 14 88 15
Ou par mail : ram123soleil@orange.fr
123soleil-gers.fr

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 0 et 6 ans

Je souhaite un Accueil Individuel (Les Assistant(e)s Maternel(le)s)

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile ou dans une maison d'assistant(e)s maternel(le)s jusqu'à quatre enfants mineurs généralement âgés de moins de six ans. Avant d'accueillir un enfant, il (elle) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du conseil départemental après avis des services de la protection maternelle et infantile (PMI). Sur le Territoire du Savès 56 Assistant(e)s maternel(le)s se répartissent sur les 32 communes.

Les assistant(e)s maternel(le)s ont la possibilité de se regrouper pour exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés « Maison d'assistants maternels » (MAM).

Depuis 2019, une MAM est présente sur la commune de Samatan.

Beaucoup d'assistant(e)s Maternel(le)s du Territoire participent aux activités du RAM, n'hésitez pas à demander si c'est le cas au cours de vos premiers rendez-vous. Le RAM apporte aux assistant(e)s maternel(le)s un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par le RAM constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s. Les animations sont le mardi, mercredi et jeudi matin à Lombez et une fois par mois à Cazaux-Saves.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 0 et 6 ans

Je souhaite un Accueil Collectif (Le Multi-Accueil)

Pour les touts petits, un accueil collectif est assuré dans le Multi-accueil (12 places) géré par l'association 123 soleil, une équipe multidisciplinaire de 7 professionnels spécialisés dans la petite enfance.
Cet établissement est soumis au respect d'une réglementation et fait l'objet d'une autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du conseil départemental après avis des services de la protection maternelle et infantile (PMI).

Trois types d'accueil :
- Accueil régulier
- Accueil occasionnel
- Accueil d'urgence ou exceptionnel

Conscient de l'étroitesse des locaux actuels du multi-accueil, la Communauté de Communes du Savès a un projet de création de crèche sur Lombez (à côté de l'école maternelle) pour la rentrée scolaire 2021.
Retrouvez le projet pédagogique du multi accueil ici, et le règlement de fonctionnement là.

Association 123 Soleil
Tous les jours de 7h30 à 18h > 09 62 31 16 95
multiaccueil123soleil@orange.fr
123soleil-gers.fr

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 0 et 6 ans

Je souhaite partager avec lui un temps de socialisation (Le LAEP)

Pour les adultes accompagnés d'un enfant de la naissance à 6 ans et pour les futurs parents, le LAEP est un lieu de parole et d'échanges, un espace de socialisation et de jeux, gratuit, confidentiel et sans inscription.

L'accueil se fait le lundi de 10h à 12h et le jeudi de 16h à 18h à Lombez (ancienne trésorerie).

> 09 62 53 88 55
laep.123soleil@orange.fr
123soleil-gers.fr

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 0 et 6 ans

Je souhaite qu'il soit gardé à domicile

La garde à domicile est une autre possibilité. Vous pouvez choisir de faire garder votre (vos) enfant(s) en employant une personne qui intervient à votre domicile.
Le recours à une formule de garde partagée est aussi possible : vous partagez alors avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.
Vous êtes l'employeur d'une garde d'enfants à domicile.
Deux formules s'offrent à vous pour trouver la personne qui interviendra à votre domicile :

- soit vous avez recours aux services en mode mandataire d'un organisme déclaré et/ou agréé par l'Etat (association ou entreprise) : cet organisme prend alors en charge à votre place tout ou une partie des tâches administratives liées au recrutement et à vos obligations d'employeur ;
- soit vous assurez vous-même son recrutement et les formalités liées au statut d'employeur.

Quel que soit votre choix, vous devenez l'employeur de la personne qui s'occupe de votre (ou vos) enfant(s). Des aides financières sont possibles.
L'employeur peut également bénéficier d'un avantage fiscal.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 3 et 11 ans

Je souhaite l'inscrire à l'école

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 6 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire, public ou privé, ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction.

Les responsables de l'enfant, domiciliés sur le territoire, effectuent les démarches d'inscription, avant les 6 ans de l'enfant, quel que soit le mode d'instruction choisi. Des réformes sont en cours pour abaisser l'obligation à 3 ans.
Sur le Territoire du Savès le temps scolaire est réparti sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). En fonction des possibilités des établissements, les enfants de moins de 3 ans peuvent aussi être accueillis. (se renseigner auprès du directeur d'école directement). Dans tous les cas, pour l'inscription, les parents doivent s'adresser à la mairie de leur lieu de résidence pour renseigner le certificat d'inscription. Ce formulaire est ensuite transmis à la Communauté de Communes du Savès qui, après vérification, valide la demande d'inscription. Les parents doivent ensuite prendre rendez-vous avec le/la directeur(trice) de l'école pour finaliser l'inscription de leur enfant dans l'établissement.

La Communauté de Communes du Savès, possédant plusieurs écoles maternelles et élémentaires, a établi une sectorisation scolaire. Les habitants doivent inscrire leurs enfants dans l'école située dans leur secteur. Il est toutefois possible de demander une dérogation. En cas de demande de changement d'école suite à un déménagement ou de choix d'instruction, l'inscription ou la déclaration doit être effectuée dans les 8 jours.

Retrouvez ici la listes des écoles privées et publiques.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 3 et 11 ans

Je souhaite une dérogation pour l'inscrire dans une autre école que celle de mon secteur

Une dérogation à la sectorisation scolaire peut être accordée, à titre exceptionnel, par le Président de la Communauté de Communes. Elle permet à un enfant d'être admis dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son secteur. La demande de dérogation doit être adressée par courrier au Président de la Communauté de Communes du Savès.

Deux cas de figures :

- Soit la demande de dérogation est justifiée par des motifs tirés de contraintes mentionnées à l'article L212-8 (rapprochement de fratrie, raison médicale et jugement) dans ce cas, la dérogation est accordée ;
- Soit la demande de dérogation ne relève pas d'un de ces motifs ; dans ce cas, l'avis de la commission école enfance jeunesse est demandé.

Communauté de Communes du Savès
37, Avenue de la Gailloue - 32220 Lombez
contact@ccsaves32.fr
ccsaves32.fr

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 3 et 11 ans

Je souhaite l'inscrire à la restauration scolaire

La responsabilité de la restauration scolaire relève de la Communauté de Communes du Savès. Le service est assuré par le personnel intercommunal sur toute la Communauté de Communes sauf l'école de Monblanc qui est gérée par l'association « cantine de Monblanc » et l'école de Sainte Germaine qui est géré par l'école directement.

Pour la restauration scolaire de la Communauté de Communes du Savès, l'inscription est obligatoire pour que l'enfant soit pris en charge en cas d'indisponibilité imprévue des parents.

Le dossier d'inscription est donné aux familles par le biais des écoles ou au moment de la première inscription à l'école, ou encore sur le site internet de la Communauté de Communes. L'accès au paiement en ligne ainsi que toutes les informations utiles (menus, documents à télécharger...) sont accessibles sur l'onglet école ou auprès de l'équipe administrative de la Communauté de Communes du Savès.
Pour l'inscription à la cantine de Monblanc contacter l'école ou faites un mail à : cantine-monblanc@laposte.net pour plus d'informations.

Le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires est une dépense obligatoire pour les communes, en revanche la restauration scolaire ne l'est pas, c'est un service facultatif (Code des collectivités territoriales : Art. L.2321-2).

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 3 et 11 ans

Je souhaite l'inscrire à l'Accueil de Loisirs Associé à l'École avant et/ou après l'école (ALAÉ)

Les accueils de loisirs (précédemment nommés centres de loisirs) sont des entités éducatives habilitées à accueillir des enfants de façon temporaire et habituelle, en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances. Ils offrent des activités de loisirs diversifiées de découvertes et d'initiations culturelles et sportives grâce à des partenariats avec les associations du Territoire. Ils font l'objet d'une déclaration auprès des services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié. Chaque structure a son projet pédagogique en lien avec le Projet Éducatif De Territoire (PEDT).

Les Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAÉ) accueillent vos enfants les jours d'école le matin (de 7h30 à l'heure de classe) et le soir (de 16h30 à 19h). L'inscription est obligatoire pour tous les enfants des écoles de la Communauté pour une prise en charge en cas d'indisponibilité imprévue des parents.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire
suivant

Mon enfant a entre 3 et 11 ans

Je souhaite l'inscrire à l'Accueil de Loisirs Associé à l'École avant et/ou après l'école (ALAÉ) (suite)

précédent

La Communauté de Communes du Savès gère 8 ALAÉ.

Les écoles de Lombez (maternelle et élémentaire), l'école primaire de Polastron et les écoles de Samatan (maternelle et élémentaire) ont un ALAÉ sur leur site. La MJC de Monblanc et du Savès gère l'ALAÉ de l'école de Monblanc.

Les écoles étant regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) sont structurées différemment :

- Le RPI de Noilhan, Pompiac et Seysses-Savès a 3 ALAÉ : Noilhan, Pompiac et Cazaux-Saves. Les parents choissent en début d'année l'ALAÉ dans lequel leur enfant sera inscrit.
- Le RPI de Laymont et Montpézat n'a qu'un ALAÉ à Laymont.

Communauté de Commune du Savès
37, Avenue de la Gailloue - 32220 Lombez
contact@saves32.fr > 05 62 62 68 70

MJC Monblanc
2, rue Principale 32130 Monblanc - 05 62 62 41 88
enfance.mjcmonblanc@gmail.com
mjcmonblanc.fr

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 3 et 11 ans

Je souhaite l'inscrire à l'accueil de loisirs le mercredi ou les vacances (ALSH)

Les accueils de loisirs (précédemment nommés centres de loisirs) sont des entités éducatives habilitées à accueillir des enfants de façon temporaire et habituelle, en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances. Ils offrent des activités de loisirs diversifiées de découvertes et d'initiations culturelles et sportives grâce à des partenariats avec les associations du Territoire. Ils font l'objet d'une déclaration auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié. Chaque structure a son projet pédagogique en lien avec le Projet Éducatif De Territoire (PEDT).

L'ALSH de Samatan est géré par l'association MJC Monblanc et du Savès :
2, rue Principale
32130 Monblanc
> 05 62 62 41 88
enfance.mjcmonblanc@gmail.com
mjcmonblanc.fr

L'ALSH de Cazaux-Savès est géré par : l'association Les Bons P'tits Loups.
direction.bpl32@gmail.com
> 05 62 62 22 90

L'inscription sur ces différents temps d'accueil se fait directement auprès des gestionnaires précédemment cités : MJC Monblanc et du Savès et Les Bons p'tits Loups.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 3 et 11 ans

Je souhaite l'inscrire au transport scolaire

La Région est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires. Pour en bénéficier il est nécessaire d'avoir une carte annuelle de transport payante et délivrée sous certaines conditions : avoir 3 ans révolu et pour les enfants de moins de 4 ans être accompagné dans le bus
La demande d'inscription est obligatoire pour chaque élève souhaitant bénéficier des transports scolaires, celle-ci peut se faire à partir du site internet de la région.

Depuis septembre 2017, le transport scolaire est confié à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dans le cadre de la loi NOTRe.
Plus d'informations sur le site de la région.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 11 et 17 ans

Je souhaite l'inscrire au collège de Samatan

LE COLLEGE FRANÇOIS DE BELLEFOREST

Un collègien est affecté dans le collège public de son secteur. Les enfants habitants sur la Communauté de Communes du Savès sont affectés au Collège François De Belleforest. Le dossier d'inscription se retire directement au secrétariat du Collège. Le responsable de l'enfant peut demander, par dérogation qu'il soit affecté dans un autre collège public. Si cette demande est acceptée, il doit alors procéder à son inscription dans son nouveau collège d'affectation.

Sous la responsabilité du principal du collège, près de 420 élèves (données septembre 2018) sont accueillis sur 16 classes. 35 professeurs enseignent les différentes disciplines générales et optionnelles. Trois options spécifiques existent au collège : le latin, l'occitan et la section sportive « Rugby » (Benjamins et Minimes). Les élèves bénéficient également depuis la rentrée 2011 d'un projet pilote unique dans l'académie de Toulouse : l'apprentissage simultané de l'Anglais et de l'Espagnol pour tous les élèves dès la 6ème .

L'établissement est ouvert :

- de 8h00 à 18h00 les lundis, mardis et jeudis
- de 8h00 à 13h20 les mercredis
- de 8h00 à 16h30 les vendredis

1, cité du Roc - 32130 Samatan
> 05 62 62 31 73 - Fax : 05 62 62 00 80
0320031k@ac.toulouse.fr
Accès à l'ENT. Retrouvez le lien pour l'inscription ici.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 11 et 17 ans

Je souhaite l'inscrire au lycée

Après la troisième, les familles peuvent demander une orientation en :

- seconde générale et technologique.
- seconde professionnelle de bac pro en trois ans
- première année de C.A.P.

Les familles ont aussi à exprimer des vœux d'affectation en lien avec la décision d'orientation définitive, c'est-à-dire à choisir :

- les lycées pour la seconde générale et technologique
- les familles de métiers ou les spécialités et le lycée pour les secondes professionnelles et les premières années de C.A.P.

Pour un lycée public, les vœux sont exprimés auprès du chef d'établissement. C'est le directeur académique des services de l'éducation nationale qui prononce ensuite l'affectation de l'élève, en tenant compte des possibilités d'accueil des lycées pour les vœux demandés.
Une fois l'affectation notifiée, l'élève et sa famille doivent s'inscrire dans le lycée indiqué. Une procédure d'inscription par Internet se développe dans les lycées et concerne chaque année de plus en plus d'établissements d'accueil. Pour le suivi de ces procédures, le chef d'établissement d'origine est l'interlocuteur privilégié, avec l'aide du professeur principal de l'élève et du CIO.
Plus d'information sur :
education.gouv.fr

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire
suivant

Mon enfant a entre 11 et 17 ans

Le lycée des Métiers et de l'Industrie Clément Ader

précédent

Sur le territoire du Savès, il y a le lycée des Métiers et de l'Industrie Clément Ader. Lycée moderne préparant aux métiers de demain, spécialisé dans les formations de l'électrotechnique, la maintenance industrielle, la productique mécanique, les monteurs techniciens en réseau électrique et le commerce. Le lycée Clément Ader accueille 270 élèves et apprentis.

Les formations :

- 3ème Préparatoire aux formations Professionnelles (avec un module de découverte professionnelle de 6h), le C.A.P Pro Elec (Production et réalisation d'ouvrages électriques), les Bac Pro ELEEC (Électrotechnique, Énergie et Équipements communicants), Bac Pro TU (Technicien d'Usinage), Bac Pro MEI (Maintenance des Équipements Industriel) en scolaire et par apprentissage, Bac Pro Commerce.
- En post Bac : BTS IPM par apprentissage (Industrialisation des Produits Mécaniques), Titre Monteur Technicien en réseaux électrique par apprentissage, Mention Complémentaire Technicien en réseau électrique (statut scolaire).

10, Rue du Chemin Neuf - 32130 Samatan
> 05 62 62 30 46 - Fax : 05 62 62 10 81
0320030j@ac-toulouse.fr
clement-ader.mon-ent-occitanie.fr

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 11 et 17 ans

Je souhaite l'inscrire à l'accueil de loisirs

LE CENTRE DE LOISIRS ASSOCIÉ AU COLLEGE BELLEFOREST

Le Centre de Loisir Associé au Collège (CLAC) est installé dans le centre de documentation et d'information du collège. Il est ouvert tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30 (sauf pendant les vacances scolaires).
Encadré par l'animateur, les activités sont diversifiées : cinéma, théâtre, graff, slam, jeux de rôles, jeux vidéo, radio et bien d'autres à découvrir.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires vous pouvez contacter le 06 95 37 10 55 ou le 05 62 65 31 42
ou en adressant un courriel à l'adresse suivante :
jeasaves@gmail.com
Découvrez ici le blog du Clac !

Pour le lycée C. Ader, la MJC Monblanc et du Savès anime des temps de loisirs au foyer de vie le lundi et le jeudi de 17h30 à 18h30.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 11 et 17 ans

Je souhaite l'inscrire à l'action jeunes tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires

L'action jeunes (à Samatan, face à la Poste) : est ouvert les mercredis de 13h30 à 17h et certains samedis selon les sorties organisées.

Il est possible de participer à la mise en place de projets selon les envies et les idées des jeunes eux-mêmes, qui mettent en place, trouvent des financements et réalisent leurs projets de A à Z. (manifestations, sorties, rénovation du local, organisation de séjours...). L'Action Jeunes est aussi ouverte pendant les vacances scolaires où des animations sont organisées et programmées par et pour les jeunes. Stages, activités et animations, séjours.

Des chantiers Jeunes leurs sont aussi proposés pour qu'ils puissent s'investir dans la vie de leur Territoire et réaliser des actions citoyennes (création de givebox, de nettoyage de la Save...).

MJC Monblanc et du Savès - Local Action jeune, accueil et permanences mardi et jeudi, 9h-12h, 14h-18h et le mercredi et samedi 13h30-17h30.
11, boulevard des Castres - 32130 Samatan
> 05 62 62 41 88 >06 95 37 10 55
jeasaves@gmail.com
En savoir plus sur le site de la MJC.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Mon enfant a entre 11 et 17 ans

Je souhaite l'inscrire aux stages multisports des vacances

Le service enfance/jeunesse de la Communauté de Communes du Savès propose des stages multisports pour les enfants de 10 à 15 ans avec pour objectifs :

- Développer les valeurs de vie en communauté, et les valeurs de citoyenneté.
- Découverte de nouvelles activités sportives, en particulier de pleine nature.
- Valorisation des installations du territoire.

Encadrés par trois éducateurs sportifs, les adolescents s'exerceront durant ces cinq jours au ping-pong, vtt, roller, tir à l'arc, pétanque, sports collectifs, golf, tennis et boomerang.

Les stages se déroulent pendant les vacances scolaires (4 à 5 par an) de 9h30 à 17h30.

La communication passe également par les établissements scolaires.

Renseignements au 05 62 62 68 70 ou sur le site de la Communauté de Communes.

Carte scolaire & modes de garde

Sommaire

Mon enfant a entre 11 et 17 ans

Je souhaite qu'il bénéficie d'une aide pour son orientation

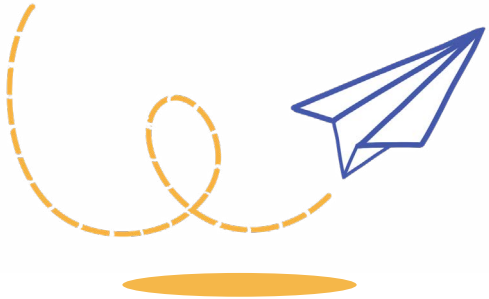

L'orientation professionnelle des jeunes est souvent compliquée, des structures peuvent les aider à faire un tri dans leur motivations, leurs envies et leurs possibilités.
La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans à définir leur projet professionnel et propose des offres d'emploi.
La Mission Locale du Gers se délocalise à Lombez et à Samatan en alternance un vendredi sur deux sur rendez-vous au 05 62 05 32 32. Vous pouvez aussi les suivre sur facebook : « La Mission Locale pour l'emploi du Gers. »

La Chambre du Commerce et de l'Industrie du Gers (CCI) peut permettre aux jeunes gersois de 13 à 17 ans de découvrir un milieu professionnel pendant les vacances scolaires. Lorsqu'un jeune a la possibilité de faire un stage dans une entreprise, une association ou une collectivité, la CCI propose des conventions de mini- stage donnant un cadre légal à cette démarche. Par contre, la CCI ne met pas en lien les jeunes et leurs futurs lieux de stage.

Plus de renseignements sur les mini-stages ici.
La CCI du Gers > 05 62 61 62 42
gers.cci.fr

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Éducation

Je cherche une activité pour mes enfants

La pratique sur le temps extrascolaire d'activités sportives ou culturelles dépend de différents acteurs :

- La commune (équipements)
- Le conseil départemental, le conseil régional (promotion et soutien)

La liste des associations où votre enfant peut pratiquer une discipline sportive ou une activité culturelle est disponible dans les offices de tourisme et certaines mairies.
Retrouvez les listes des associations sur les sites internet des Communes de Lombez et Samatan.

Pour avoir des informations sur toutes les associations du territoire vous pouvez également venir au forum des associations chaque début d'année scolaire. Cette manifestation est organisée en alternance une fois sur Lombez et une fois sur Samatan. Renseignez-vous auprès des Mairies.
Vous trouverez des informations précieuses sur les activités culturelles (médiathèque, musées, pass culturel, culture occitane) disponibles sur le site du département du Gers, onglet culture.
Il y a également des structures municipales accueillant et animent des temps spécifiques pour les enfants :

- Médiathèque de Lombez
> 05 62 60 30 45
- Médiathèque de Samatan
> 05 62 07 42 97
mediatheque@samatan-gers.com
- Piscine de Lombez
> 05 62 62 30 97
- Piscine de Samatan
> 05 62 62 31 98

COMMENT M'AIDER À FINANCER LES ACTIVITÉS DE MES ENFANTS ?

La caisse d'allocations familiales propose des aides au départ en vacances. Le Conseil Départemental offre des pass sport et culture avec la volonté de permettre aux familles de découvrir des espaces culturels (musées, festivals, cinéma, manifestations...).
Ces différentes aides sont soumises à conditions de revenus.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Éducation

Mon enfant est en situation de handicap, comment puis-je être aidé ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées a permis des avancées majeures dans la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap. Pour autant, aller à l'école, avoir des activités de loisirs avec des jeunes de son âge, pour les enfants et les jeunes qui ont des difficultés, notamment ceux qui sont en situation de handicap, ne coule toujours pas de source.

Le Territoire du Savès est très sensible à cette cause et met les moyens humains et financiers pour développer cette inclusion à tous les niveaux.

Pour cela, les animateurs et directeurs des ALAÉ sont en formation continue pour accueillir la différence et la faire accepter, adapter l'environnement et mettre du lien et de la communication au sein des différents acteurs éducatifs que l'enfant cotoit tout au long de la journée.

D'autre part, l'État a adopté une circulaire pour la rentrée 2019 n° 2019-088 du 5 juin 2019 pour une École inclusive. Cette circulaire précise les actions et moyens à mettre en œuvre dès la rentrée 2019 afin de ne laisser aucun élève au bord du chemin.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire
suivant

Éducation

Mon enfant est en situation de handicap, comment puis-je être aidé ? (suite)

précédent

Des structures sont à votre disposition :

- La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) effectue une évaluation du handicap et proposera des solutions adaptées à celui-ci.
- Les services de PMI proposent un suivi médical de votre enfant au plus près de ses besoins.
- Il existe des aides et prestations financières, solutions d'hébergement et d'accueil et d'aides sociales. Renseignez-vous sur le site du conseil départemental.
- Le réseau Grandir Handi'Férence peut vous aider à trouver des solutions adaptées.

Une aide pour les parents d'enfants en situation de handicap est proposée par le réseau passerelles ; cette aide vous permet de partir en vacances avec votre enfant en bénéficiant d'un accompagnement spécifique sur des lieux adaptés.

L'Association Départementale des Aides Familiales du Gers (ADAF) propose la prestation de compensation du handicap (PCH) qui est une aide financière versée par le département. Elle permet la prise en charge de certaines dépenses liées au handicap (par exemple, aménagement du logement ou du véhicule, recours à une tierce personne).

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Éducation

Je n'arrive plus à me faire écouter de mon enfant, mon enfant a des réactions inquiétantes, je n'y arrive plus, je suis fatigué(e), comment puis-je être aidé(e) ?

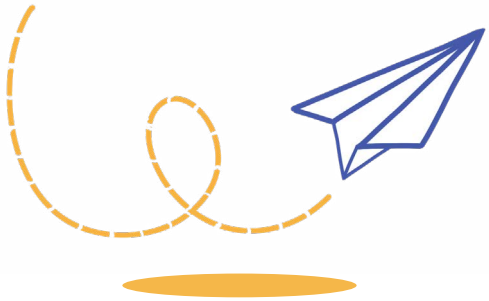

Chaque parent peut éprouver du désarroi face au comportement de son enfant lorsque celui-ci ne répond pas à la norme ou que l'autorité parentale ne va plus de soi. Si vous ressentez le besoin d'une écoute, d'un soutien psychologique, les travailleurs sociaux du conseil départemental, mais aussi certains acteurs locaux peuvent vous aider à passer ce cap difficile.

Au niveau local :

- Le LAEP donne des conseils à la parentalité aux parents d'enfant entre 0 et 6 ans. Voir rubrique précédente.
- Le centre social GESTES est un relai pour vous trouver l'aide la plus appropriée à votre situation. C'est un aussi un lieu ressource où les différents acteurs sociaux font des permanences pour être à votre écoute : maison des ados, assistantes sociales, ...

15, place des Cordeliers
32130 Samatan
> 05 62 07 82 73
gestes.accueil@orange.fr
gestes-saves.fr

Au niveau départemental :

- Le Conseil Départemental met au service de tous les gersois le NUMÉRO VERT SOCIAL > 0800 32 31 30 pour vous informer et faire valoir vos droits dans la confiance et l'anonymat.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire
suivant

Éducation

Je n'arrive plus à me faire écouter de mon enfant, mon enfant a des réactions inquiétantes, je n'y arrive plus, je suis fatigué(e), comment puis-je être aidé(e) ? (suite)

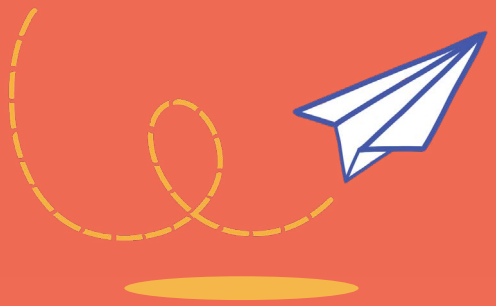

précédent

- La Maison des ados du Gers, dans un cadre convivial et propice aux échanges, accueille, informe, écoute, conseille et oriente les adolescents et jeunes adultes de 11 à 21 ans, ainsi que les parents d'adolescents et les professionnels concernés par l'adolescence.

9, rue Irénée David - 32000 Auch
> 05 62 06 65 29
maisondesados32.com

- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Gers (CIDFF) est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

2, place de l'ancien foirail
32000 Auch > 05 62 63 40 75

- L'Association Nationale de Prévention de l'Alcool et des Addictions (ANPAA) sensibilise les publics jeunes aux dangers de l'alcool et des addictions, accompagne les consommateurs et forme à la prévention les acteurs de la jeunesse.

9, rue Édouard Lartet
BP 206 - 32000 Auch
> 05 62 05 28 68

- L'Association Départementale des Aides Familiales du Gers (ADAF) accompagne les familles sur différentes thématiques (organisation, garde d'enfant à domicile, aide à la parentalité)

9, rue Édouard Lartet
CS 80206 - 32000 Auch
> 05 62 61 52 50

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Éducation

Je suis inquièt(e) sur la situation d'un enfant, que faire ?

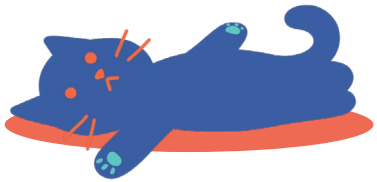

La loi oblige à signaler tous les faits et toutes les situations où un enfant est en danger ou risque de l'être si sa santé, sa sécurité, sa moralité ou son développement physique, affectif, intellectuel et social sont compromis.
Toute personne témoin ou soupçonnant un enfant en danger, ou risquant de l'être, doit alerter les services indiqués dans cette rubrique.

En composant le 119, ou auprès du Conseil Départemental (aide sociale à l'enfance).

En cas d'extrême urgence il est possible de saisir directement le procureur de la république auprès du tribunal de grande instance d'Auch.
Le CRIP est la Cellule de Recueil de Traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes > 0 800 32 31 30

Conseil Départemental (aide sociale à l'enfance)
81 route de Pessan BP 20569 - 32022 Auch Cedex 9
> 05 62 67 40 40
Sur le site gers.fr, rubrique protection de l'enfance
CRIP >0 800 32 31 30
crip@gers.fr

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Social

Je souhaite avoir une aide pour mes démarches administratives

Je viens d'emménager sur le secteur, ou je ne m'en sort pas avec les démarche administrative, je cherche, par exemple, à refaire mes papiers d'identité, ou à accéder à des services en ligne (CAF, MDPH,...).
La mairie de votre domicile ou la maison de services au public (MSAP) peut vous apporter son aide.
Les horaires d'ouvertures de la MSAP sont :

- Le lundi et mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 pour l'accueil et démarches sans rendez-vous.
- Le mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le jeudi et vendredi de 8h à 12h pour les démarches sur rendez-vous.
- Visite à domicile : Le jeudi après-midi sur rendez-vous
- Web entretien : toute la semaine sur rendez-vous

Le Point Information Jeunesse (PIJ). Vous voulez faire des recherches sur internet, choisir une orientation, suivre une formation, consulter des offres d'emploi, garder des enfants, faire du covoiturage, le PIJ vous accueille e vous accompagne dans vos démarches.
Halle aux Grains de Samatan
> 05 62 62 51 90
pij@samatan-gers.com

Maison de Services au Public (MSAP)
15, place des Cordeliers - 32130 SAMATAN
> 05 62 63 45 77 – msap.gestes@orange.fr
gestes-saves.fr

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

Social

Je souhaite m'investir dans des actions citoyennes et solidaires

Le tissu associatif est une force inimaginable pour un Territoire comme celui du Savès. Il permet le lien social et évite que le territoire devienne dortoir. Les associations sportives, culturelles et d'entre-aide recherchent toujours des bénévoles à plusieurs niveaux d'investissement, du simple coup de main ou pour du soutien plus investi, n'hésitez pas à en parler avec eux.

Les associations d'entre-aide sont, en particulier, un vecteur incontournable pour un Territoire solidaire. Sur le Savès nous avons :

- La Croix Rouge à Lombez
  > 05 62 63 57 90
- L'association « Vivre Toujours » qui a pour rôle d'embellir le quotidien des résidents du Centre Hospitalier Intercommunal
- EMMAÜS à Lombez
  > 05 62 63 36 02
- Service D'Échange Local (SEL) de Monblanc

Sur le Territoire, 2 structures, en particulier, le Centre Social GESTES et La Maison des Écritures sont des espaces d'échange et de partage. Elles ont pour objectif de participer à la vie sociale et locale en proposant divers services et activités, mais aussi, en laissant la place aux initiatives et projets des habitants.

Ce sont :

- Des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale.
- Des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire
suivant

Social

Je souhaite m'investir dans des actions citoyennes et solidaires (suite)

précédent

- Acteurs et au service du développement social local sur leur territoire d'intervention et promoteurs d'une action sociale territorialisée.

3 finalités concomitantes :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

Leur action se fonde sur des valeurs et des principes : le respect de la dignité humaine, la laïcité, la neutralité, la mixité, l'égalité femmes/hommes, la solidarité, la participation des habitants, le partenariat, la valorisation du bénévolat, la mise en place d'une démarche d'évaluation.

LE CENTRE SOCIAL GESTES

Le centre social a pour mission de renforcer les liens sociaux et les pratiques solidaires entre les habitants.

La Maison des écritures de Lombez est un EVS : Espace de Vie Social en Contrat de projet avec la CAF pour développer le lien social, la participation des habitants, le lien intergénérationnel, la citoyenneté...

4 rue Notre-Dame
32220 Lombez > 05 62 60 30 47
contact@maison-ecritures.fr

Centre Social GESTES
15, Place des Cordeliers - 32130 Samatan
> 05 62 07 82 73
Gestes.accueil@orange.fr
Plus d'info sur le site de Samatan

Carte scolaire & modes de garde
Sommaire

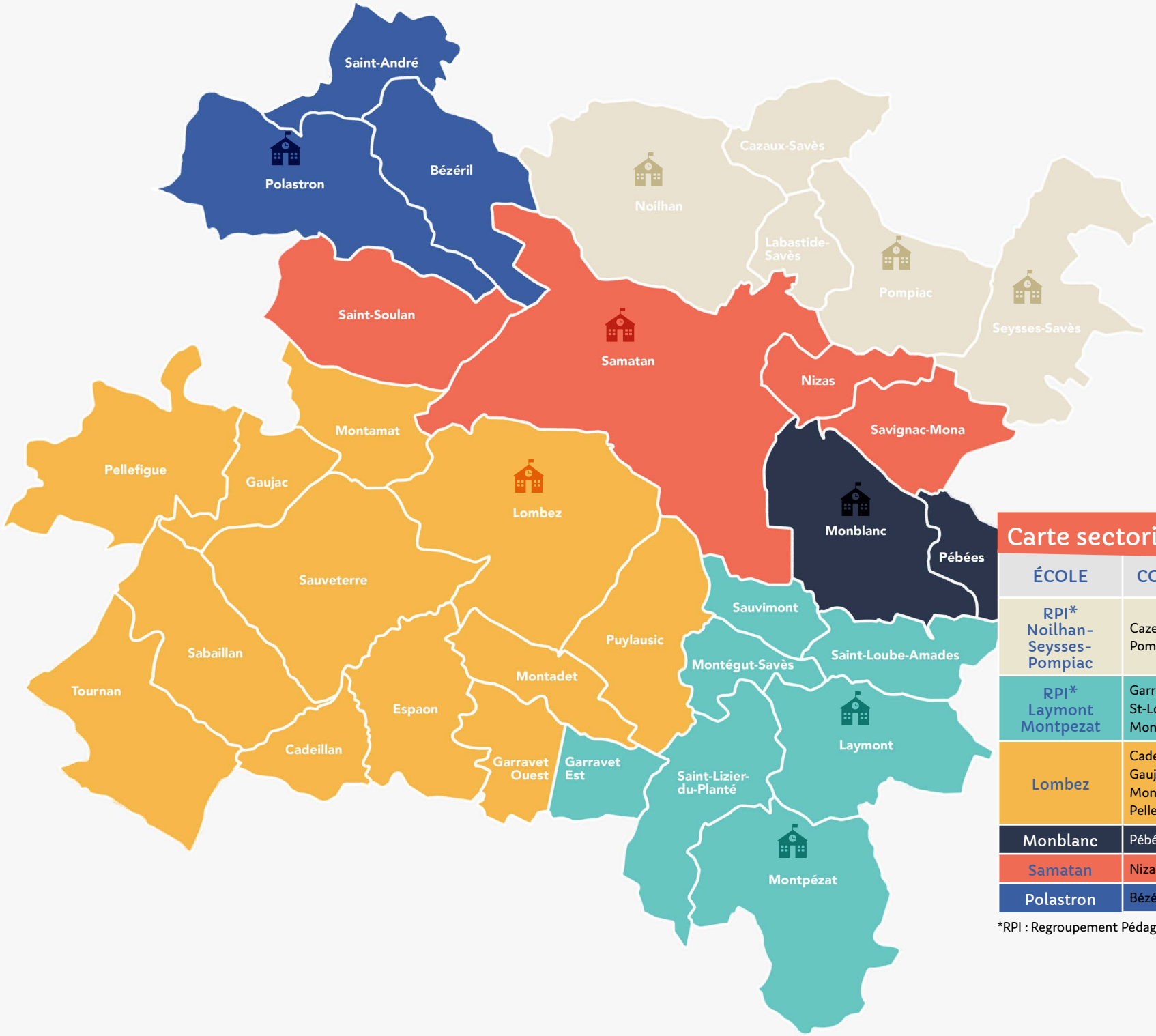

Carte sectorisation scolaire

ÉCOLE	COMMUNES RATTACHÉES
RPI* Noilhan-Seysses-Pompiac	Cazeaux-Savès, Labastide-Savès, Pompiac, Seysses-Savès
RPI* Laymont Montpezat	Garravet Est, Montpezat, Sauvimont, St-Loube-Amades, St-Lizier-du-Planté, Montégut-Savès
Lombez	Cadeillan, Espaon, Garravet Ouest, Gaujac, Montadet, Montamat, Montégut-Savès (Techeyre), Sauveterre, Pellefigue, Puylausic, Sabaillan, Tournan
Monblanc	Pébées
Samatan	Nizas, St-Soulan, Savignac-Mona
Polastron	Bézéril, St-André

*RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

suivant

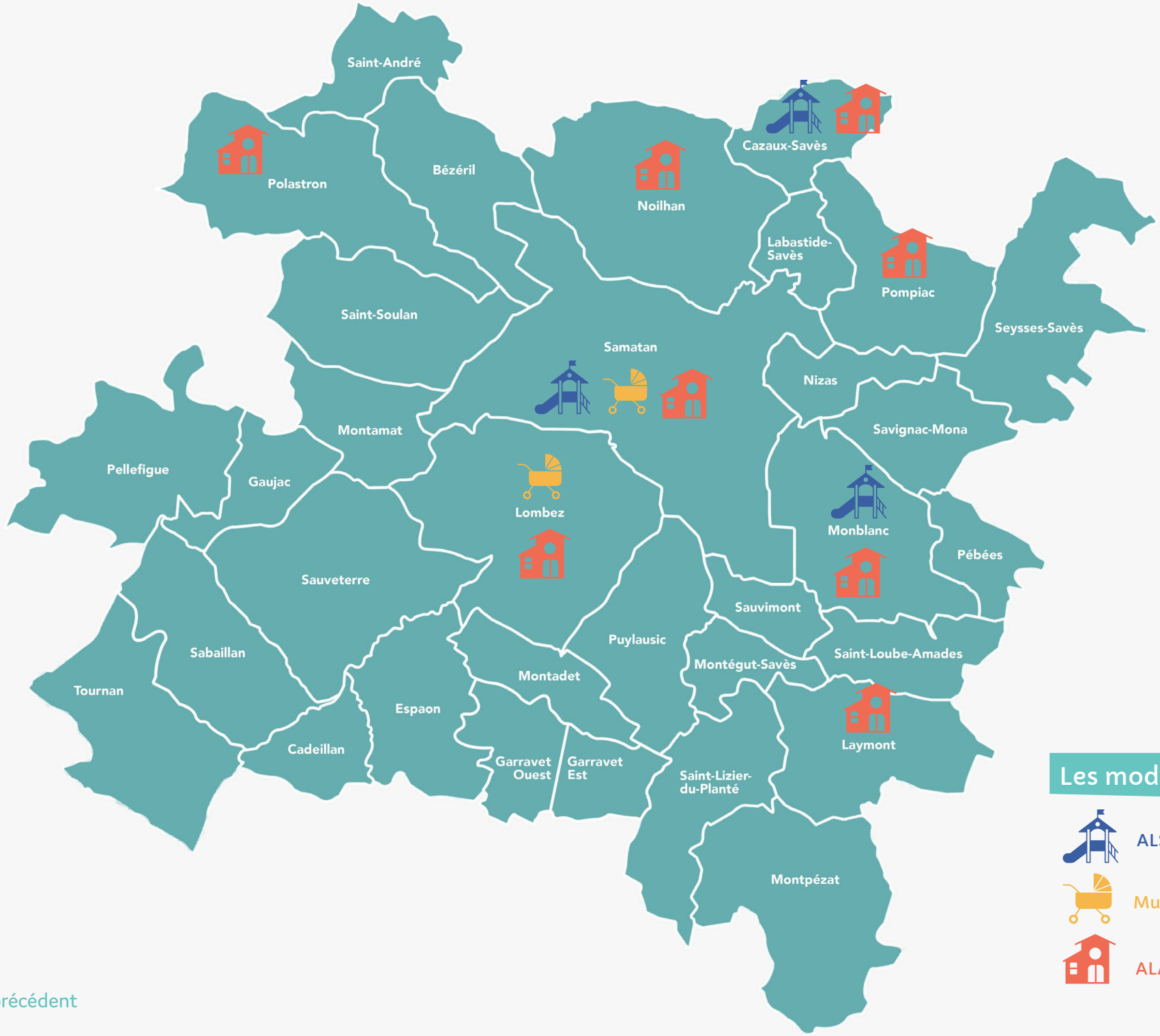

Les modes de gardes

- ALSH Centre de loisirs
- Multi-accueil
- ALAÉ

précédent

Les contributeurs

LES COLLECTIVITÉS

La Communauté de Communes

Le Conseil Départemental

Le Conseil Régional

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La CAF du Gers

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

LES PARTENAIRES CONVENTIONNÉS

L'Association 123 Soleil

MJC Monblanc et du Savès

Les Bons P'tits Loups

Le centre social GESTES

La Maison des écritures de Lombez